

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2

Délibération n° : **26.05.10**

Date de convocation : 29 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six
Le 8 juillet à 10 heures 00

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
COLLANGE Jean-François	X		
DE LESCURE Jean		X	M. Alain ASTRUC
GIOVANNACCI Daniel	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	M. Jean-Paul POURQUIER
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES
Modification de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les mouvements de personnel intervenus au sein des services du Syndicat, ainsi que ceux à venir au cours de l'année 2026 ;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau syndical que, dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, l'actuelle secrétaire du service Marchés publics et Voirie sera prochainement affectée au secrétariat du service Électrification rurale. Cette affectation interviendra dans un premier temps à mi-temps à compter du 1^{er} juillet 2026, puis à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2027, afin d'assurer le remplacement de l'agent occupant actuellement ces fonctions, qui a fait valoir ses droits à une retraite progressive.

Afin d'assurer son remplacement, un nouveau secrétaire Marchés publics et Voirie sera recruté à compter du 24 août 2026. Il est proposé d'affecter ce nouvel agent sur le poste de Rédacteur créé par la délibération n°DE.24.03.08, initialement destiné au recrutement d'un Responsable budgétaire et financier.

En effet, l'agent recruté le 1^{er} avril 2026 sur ce poste remplit les conditions statutaires lui permettant de bénéficier d'un avancement au grade de Rédacteur principal de 2^e classe, à la suite de la réussite au concours correspondant. Un poste de Rédacteur principal de 2^e classe étant actuellement vacant (délibération n°DE.24.01.10), il est proposé de procéder à sa nomination sur ce grade.

En conséquence, Monsieur le Président propose de modifier l'intitulé du poste de Rédacteur créé par la délibération n°DE.24.03.08 afin de l'adapter aux missions exercées par le futur agent recruté au sein du service Marchés publics et Voirie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

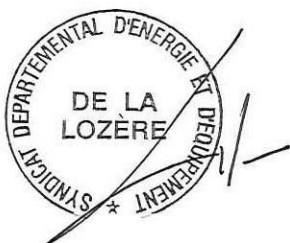
DÉCIDE :

- ✓ de modifier, à compter du 24 août 2026, l'intitulé du poste de Rédacteur créé par la délibération n°DE.24.03.08, initialement identifié comme "Responsable budgétaire et financier", pour le remplacer par l'intitulé "Secrétaire Marchés publics et Voirie" ;
- ✓ d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christian ROUX.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.